

**ION ET/OU MODIFICATION D'UN ORGANIGRAMME / D'UN
REGLEMENT INTERIEUR / DE FICHES DE POSTES -**

-En application des dispositions combinées des articles L.253-5 (compétences générales du CST), L.611-1 à L.611.2 et L.621-8 à L.621-12 (dès lors que le règlement intérieur intègre des dispositions relatives à l'exercice du temps de travail ainsi qu'aux congés annuels et jours fériés) du code général de la fonction publique et du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FIUMORBU CASTELLU

Références juridiques :

- Code Général de la Fonction Publique – Articles L.253-5, L.611-1 à L.611-2 et L.621-8 à L.621-12 ;
- Loi n°2001-2 du 03 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Loi n°2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées – Article 6 ;
- Loi n°2019-828 du 06 août 2019, de transformation de la fonction publique – Article 47 ;
- Décret n°2000-815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
- Décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics-Art 54 ;
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Instruction n°21-014583-D du 28 septembre 2021, relative à plusieurs dispositions applicables à la fonction publique territoriale issues de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Pièce(s) administrative(s) jointe(s) au dossier examiné par le Comité Social Territorial :

- Une note administrative de présentation du dossier (cf. recueil des notes administratives relatives à la réglementation applicable au champ d'action du Comité Social Territorial) ;
- Un courriel en date du 05 Novembre 2024, de M. le Président de la C.C du FIUMORBU CASTELLU, sollicitant l'avis du Comité Social Territorial en vue de la modification du règlement intérieur dans la collectivité, accompagné de neuf annexes ;
- Un projet de modification du règlement intérieur, intégrant l'instauration d'horaires variables pour les agents des services administratifs, compte tenu de la diversité des tâches et des missions de ces agents, et à leur demande (document joint) ; l'instauration d'un système de pointage pour les agents soumis aux horaires variables ; ajout des règles générales relatives à la collectivité et ajout du pôle culture ;
- Un projet de délibération.

DELIBERATION ET AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

| OBSERVATIONS : | VOTE(S) : | AVIS : |
|---|---|--|
| - NEANT <input checked="" type="checkbox"/> | - UNANIMITE <input checked="" type="checkbox"/> | - FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/> |
| - cf. PV du CST <input type="checkbox"/> | - Majorité <input type="checkbox"/> | - Défavorable <input type="checkbox"/> |
| ⇒ observations écrites <input type="checkbox"/> | Voix Pour : __ | - Partage égal des voix <input type="checkbox"/> |
| ⇒ dossier incomplet <input type="checkbox"/> | Voix Contre : __ | (avis réputé avoir été donné - art 90 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) |
| ⇒ dossier n'entrant pas dans le champ de compétence du CST <input type="checkbox"/> | - Abstention(s) : __ | - Néant (aucun avis d'émis) <input type="checkbox"/> |
| ⇒ dossier sans objet <input type="checkbox"/> | | |

DELIBERATION ET AVIS DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

| OBSERVATIONS : | VOTE(S) : | AVIS : |
|---|---|--|
| - NEANT <input checked="" type="checkbox"/> | - UNANIMITE <input checked="" type="checkbox"/> | - FAVORABLE <input checked="" type="checkbox"/> |
| - cf. PV du CST <input type="checkbox"/> | - Majorité <input type="checkbox"/> | - Défavorable <input type="checkbox"/> |
| ⇒ observations écrites <input type="checkbox"/> | Voix Pour : __ | - Partage égal des voix <input type="checkbox"/> |
| ⇒ dossier incomplet <input type="checkbox"/> | Voix Contre : __ | (avis réputé avoir été donné - art 90 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021) |
| ⇒ dossier n'entrant pas dans le champ de compétence du CST <input type="checkbox"/> | - Abstention(s) : __ | - Néant (aucun avis d'émis) <input type="checkbox"/> |
| ⇒ dossier sans objet <input type="checkbox"/> | | |

AVIS DES DEUX COLLEGES : CONCORDANT DISCORDANT

| Signature du Président du Comité Social Territorial | Signature du Secrétaire (Représentant de l'administration territoriale) | Signature du Secrétaire Adjoint (Représentant du personnel) |
|---|---|---|
|  LECCIA JEAN-PIERRE |  |  |

Dossier examiné en C.S.
Séance du :
04 DEC. 2024
Secrétariat du Comité Social

SEANCE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EN DATE DU :